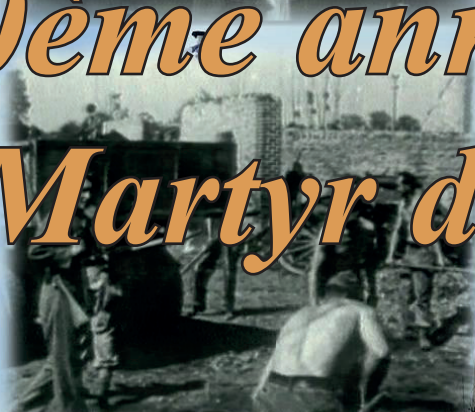


Buchères

Aube en Champagne *Mag*

www.ville-bucheres.fr

La lanterne du souvenir



24 Août 1944

24 Août 2014

70ème anniversaire du Martyr de Buchères

ANTS DE BUCHÈRES MASSAC

QUE CE MONUMENT PORTE TÉMOIGNAGE DES CRIMES
HITLÉRIENS. TOUTE UNE POPULATION INNOCENTE. HOMMES
FEMMES. ENFANTS. SAUVAGEMENT ASSASSINÉE TOUT UN
VILLAGE LIVRÉ AUX FLAMMES. CES CRIMES SONT INEXPIABLES.

FRANÇAIS. SOUVENEZ VOUS!



Buchères
Aube en Champagne



Sommaire

• Le Mot du Maire	2
- Cérémonie Commemorative du 24 Août	3
- Comptes-rendus des Conseils Municipaux	4 à 16
- L'actu du Grand Troyes	11-12
- Manifestation	18
- Associations	19
- Informations	20

Buchères Mag, Journal d'information
de la Ville de Buchères - N°54 -
Directeur de la Publication:
Daniel Lebeau
Maquette/ Rédaction :
Christelle Leroy
Imprimeur: Mairie de Buchères.



Le Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

J'appelle tous les habitants de notre commune à participer aux cérémonies commémoratives du 70ème anniversaire du Massacre de Buchères. Votre présence témoignera que nous n'oublions pas les horreurs perpétrées par les Nazis mais en même temps que nous nous félicitons de ces 70 années de paix entre nos deux peuples.

Nous nous rapprochons de la rentrée scolaire... Année scolaire bien différente, eu égard aux décisions de l'Etat, avec une amplitude de présence des enfants du lundi au vendredi, mercredi compris, sans équivalent dans la longue histoire de l'école..!

9h00 - 16h15 heures scolaires mais pour beaucoup de nos enfants, présence depuis 7h30, puis cantine - 3/4 d'heure ensuite 16h15 -17h00 pour des «activités hors scolaire», et encore pour certains 17h00 - 18h00 accueil périscolaire. Des journées de 11h00 en milieu scolaire pour des enfants, c'est du «sans commentaire». Je laisse à chaque parent le soin d'apprécier le bénéfice de cette réforme!

Dans tout les cas ce sera un coût financier supplémentaire pour les collectivités et les familles.

Merci Messieurs les Ministres de l'éducation.

Pour l'équipe municipale,
Votre Maire
Daniel Lebeau

Pratique

Mairie
1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES
Tél.: 03.25.41.80.17 / Fax: 03.25.41.87.11
Mail: commune.bucheres10@wanadoo.fr
Site: www.ville-bucheres.fr
Permanence du Maire
Mercredi: 18H-19H
Un samedi sur deux: 10H-12H
Et sur rendez-vous au: 03.25.41.87.12
Les adjoints reçoivent sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi: 8H30-12H00 / 14H00-17H30
Mardi: 8H00-12H00
Mercredi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30
Jeudi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30
Vendredi: 8H00-14H00
Samedi: 9H00-12H00

24 Août 1944 - 24 Août 2014 70ème anniversaire du Martyr de Buchères

Madame, Monsieur,

Il y a soixante dix ans, le 24 Août 1944, Buchères vivait des événements tragiques hors du commun. En effet, à la veille de la libération de Troyes la 51ème Brigade des WAFFEN SS assassinait 67 habitants innocents, bébés, enfants, femmes, hommes, vieillards et incendiait une cinquantaine de maisons.

Nous allons, cette année encore, en présence des derniers témoins de ce terrible massacre, honorer la mémoire de tous ceux qui ont payé un lourd tribut à la barbarie nazie...

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour commémorer le 70ème anniversaire des Martyrs de Buchères.

PROGRAMME

9h30:

Messe dominicale en l'église de Buchères, célébrée par Monseigneur Stenger, évêque de Troyes.

10h30:

Célébration commémorative en présence des personnalités et portes drapeaux, par Monseigneur Stenger, évêque de Troyes.

10h45:

Recueillement et bénédiction sur les tombes des Martyrs.

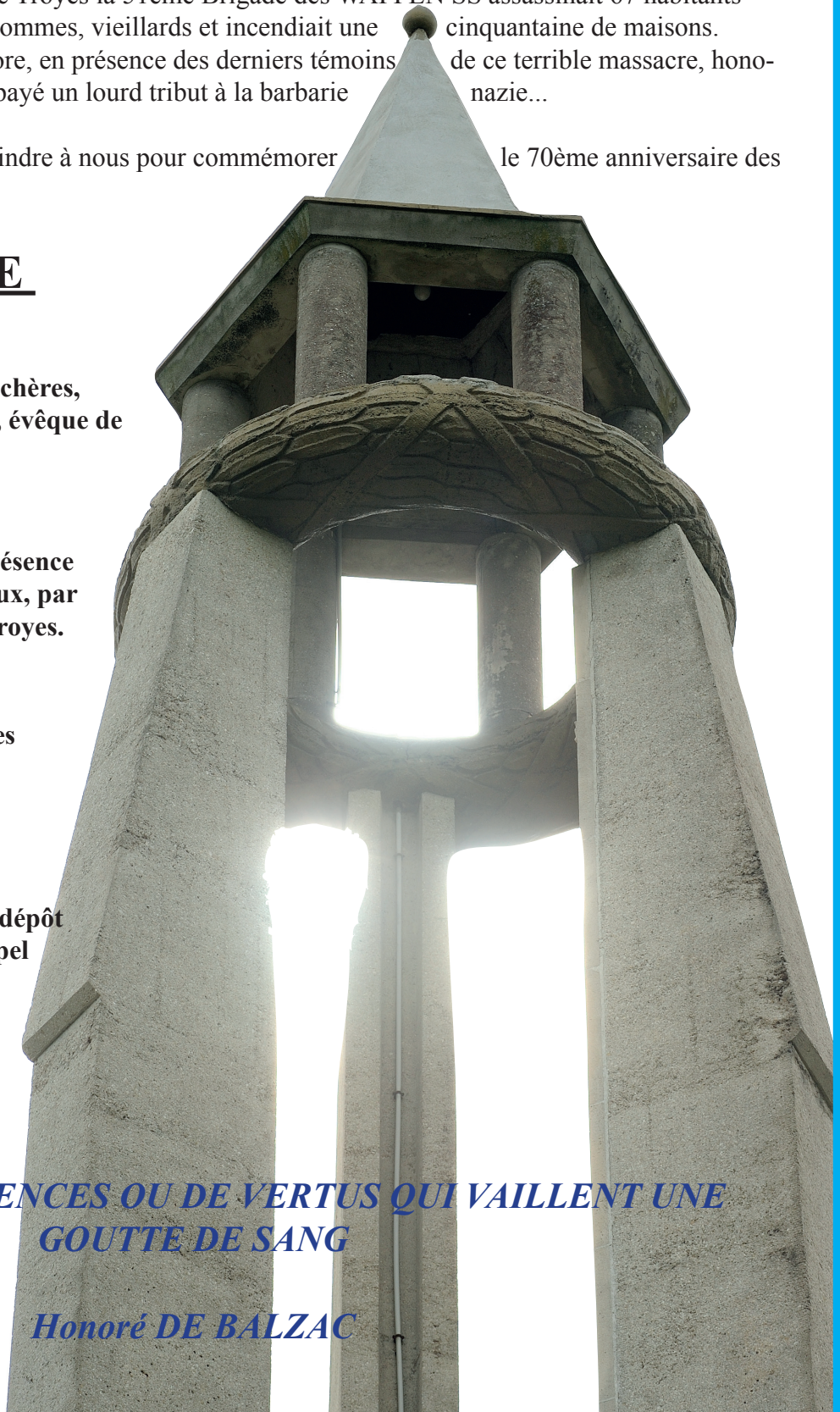
11h15:

Départ pour le Mémorial pour un dépôt de gerbes, des allocutions et un appel solennel des morts.

Nous comptons sur votre présence.

**IL N'Y A PAS DE SCIENCES OU DE VERTUS QUI VAILLENT UNE
GOUTTE DE SANG**

Honoré DE BALZAC



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze et le cinq juin, à dix neuf heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 28 mai 2014 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Daniel Lebeau, Maire, Philippe Julliard, 1er Adjoint, Philippe Gundall, 2ème Adjoint, Chantal Bouchot, 3ème Adjoint, Danielle Berthier, 4ème Adjoint, Bernard Savourat, , Philippe Faivre, Isabelle Edouard, Béatrice Kotnik, Agnès Malherbe, Anne-Lise Cuny, Alain Amat.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Benoît Jorry à Monsieur Philippe Julliard
Madame Catherine Couchot à Monsieur Alain Amat

Absents excusés : Monsieur Jack Toutée

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire déclare la séance ouverte. Madame Anne-Lise Cuny est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à la majorité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 1)
Abstention : Monsieur Alain Amat.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation.

L'ordre du jour présenté par le Maire est adopté à la majorité des membres présents ou ayant donné procuration (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0).

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception d'un mail du groupe UMP à la Région, notamment Annie Duchêne, Marie-Thérèse Lucas et Marc Sebeyran qui félicitent l'équipe pour son élection aux municipales 2014.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élections sénatoriales auront lieu le 28 septembre 2014. Le conseil municipal doit être réuni le 20 juin 2014 pour désigner les délégués et suppléants. Monsieur le Maire précise qu'il ne se porte pas candidat en tant que grand électeur et que, compte tenu de son absence à cette date, il demande à l'assemblée le vote de deux grands électeurs de la majorité et un grand électeur de l'opposition au sein du conseil municipal. L'heure est fixée à 20 h 00 dans la salle de conseil.

Il signale la candidature de Monsieur Philippe Adnot et Madame Elisabeth Philippon à ces élections suite à un courrier reçu le 05 juin 2014. Une copie de ce courrier est disponible à quiconque le demande.

- Le Préfet de Région, par arrêté, décide de la prolongation des fouilles archéologiques préventives derrière la carrosserie Bonenfant pour le « lotissement du Parc », chemin rural n° 11.

- Suite à un courrier de Monsieur le Préfet de l'Aube, Monsieur le Maire confirme le maintien du plan Vigipirate et stipule que le code d'alerte est simplifié, plus explicite et comporte moins de couleur.

Celui-ci reste à un niveau dit de « Vigilance », le dispositif mis en place actuellement à Buchères reste inchangé.

- Le conseil d'école s'est réuni le 03 juin dernier.

A partir du questionnaire distribué aux parents d'élèves concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il a été voté sur 95 réponses :

- Choix n° 1, arrêt des cours à 16 h 15 : 24 %

- Choix n° 2, regroupement des activités extra-scolaires le vendredi après-midi : 74 %

- Ne se prononce pas : 2 %

Suite au choix des parents, le conseil d'école a voté à la majorité à 12 voix pour et 3 abstentions.

Le dossier a été remis en mains propres à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aube le 05 juin 2014, pour une prise de décision le 06 juin 2014. La réunion s'est déroulée dans un climat paisible avec les enseignants et le conseil d'école.

Monsieur le Maire a constitué un dossier de demande d'aide de l'État, pour l'attribution des 50 euros par enfant scolarisé. Sans la perception de cette aide avant le 1er septembre 2014, la mise en place de cette réforme serait compromise car cette dernière donne lieu à l'embauche de trois agents et le réaménagement des horaires de travail du personnel rattaché aux services périscolaires.

L'association départementale et nationale des Maires nous informe que l'on peut compter sur son appui pour l'aspect de fond et financier de ce dossier.

- Un habitant de la commune a expédié un courrier proposant ses services pour des activités extra-scolaires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Un courrier réponse lui sera adressé en lui demandant si cette prestation est bénévole ?

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal la documentation pour l'accueil de loisirs des vacances d'été sur le thème « le monde des dinosaures ».

- Monsieur le Maire communique que le Grand Troyes a reçu un prix à l'occasion du Championnat de France des pelouses en gazon naturel pour le stade de l'Aube. Cette reconnaissance est Européenne et Mondiale.

- Monsieur Faivre Philippe a contacté GRDF qui va faire une enquête auprès de la population pour savoir qui souhaiterait être raccordé au gaz de ville avant d'entamer les travaux prévus dans certaines rues de la commune.

De plus, il attend des dates concernant la pose des supports béton (poteaux électriques) stockés dans divers sites de la commune car un renforcement électrique aérien est prévu à partir de septembre.

- Monsieur Philippe Gundall fait part au conseil municipal de courriers de remerciement pour les subventions attribuées aux diverses associations.

Le programme des manifestations de juin est :

- Le samedi 07: concours de pétanque au parc Saint Exupéry

- Le dimanche 08: vide grenier

- Le dimanche 15: course cycliste organisée par UVB

- Le mercredi 18: cérémonie du 18 juin 1944 à 16 h 30, salle Roland Thépenier

- Le samedi 28: Buchères fête l'été en musique organisé par Phimadelphie country,

Bal le soir ouvert à tous

Fête des écoles

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

- Proposition de Commissaires-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir la liste des contribuables à transmettre à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques pour la désignation des Commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs et que cette dernière se réunit une fois par an.

Monsieur le Maire avait avisé Monsieur Gerlier Vincent qu'il lui était impossible de constituer une liste. Au cours d'un échange téléphonique, Monsieur Gerlier Vincent a précisé qu'il suffit de lui transmettre une liste de 12 titulaires et 12 suppléants dont ils choisiront 6 titulaires et 6 suppléants.

Monsieur Alain Amat précise que lui-même ainsi que Madame Catherine Couchot et Monsieur Jack Toutée ne souhaitent pas être sur la liste.

Le conseil municipal décide d'établir comme suit la liste de proposition de contribuables pour constitution, de la commission communale des impôts directs de la commune de Buchères :

• TITULAIRES :

- Madame MOTAL Agnès
- Monsieur RICHARDON Jean-Pierre
- Monsieur BAZIN Noël
- Monsieur VERRIERE Alain (Bréviandes)
- Monsieur JULLIARD Philippe
- Monsieur GUNDALL Philippe
- Madame BOUCHOT Chantal
- Madame BERTHIER Danielle
- Monsieur AMAT Alain
- Monsieur VOISELLE Raymond
- Monsieur ROISIN Philippe
- Madame CUNY Anne-Lise

• SUPPLEANTS :

- Madame FAILLENOT Danielle
- Monsieur WARIN Jean-Marie
- Monsieur HUSSON Daniel
- Monsieur PHILIPPON Jacques
- Madame JULLIARD Stéphanie
- Madame BERTHOT Dominique (Bréviandes)
- Monsieur COUCHE Henri
- Monsieur JORRY Benoît
- Madame COUCHOT Catherine
- Monsieur TOUTEE Jack
- Monsieur DOREZ Jocelyn
- Madame MALHERBE Agnès

Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 2 / abstention : 0)

Contre : Monsieur Alain Amat et pouvoir de Madame Catherine Couchot.

Monsieur le Maire remercie les efforts réalisés par son équipe pour leur aval en ce qui concerne leur inscription sur cette liste.

COMITÉ CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

-Création-

Le conseil municipal désigne les membres suivants pour représenter la municipalité au sein du comité consultatif communal :

- Titulaires: Lebeau Daniel, Gundall Philippe
- Suppléants: Julliard Philippe, Malherbe Agnès

Il approuve la composition du comité consultatif communal des Sapeurs Pompiers Volontaires comme suit :

Membres représentant la municipalité :

- Titulaires: Lebeau Daniel, Gundall Philippe
- Suppléants: Julliard Philippe, Malherbe Agnès

Membres représentant les Sapeurs Pompiers Volontaires :

- Titulaires: Malherbe Xavier, Tallot Pascal
- Suppléants: Bodas Dominique, Amidieu Christophe

Résultat du vote : A l'unanimité.

AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITE AU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, pose comme principe que chaque poursuite de débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité.

Cependant, afin d'améliorer le recouvrement des recettes communales, il est possible de donner une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation.

Le conseil municipal décide d'accorder au Trésorier Municipal une autorisation permanente pour engager des poursuites pour tous les titres de recettes, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites et leurs montants.

Résultat du vote : A l'unanimité.

ACHAT DE TERRAIN

-Lieudit « Les Navettes »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de régulariser l'achat de la parcelle cadastrée ZB 51 de 6 553 m².

Cette parcelle a été antérieurement estimée à 5 euros par le service des domaines et est aujourd'hui à 11 euros.

Les propriétaires de la parcelle attendaient le résultat des élections municipales pour négocier la transaction avec une liste adverse à la majorité.

Monsieur Alain Amat affirme que sa liste n'a pris aucun engagement quant à la revalorisation du terrain et que le seul engagement qu'il avait pris était de trouver une solution amiable.

Le conseil municipal décide, afin de régler cette situation, de se porter acquéreur de la parcelle ZB 51 de 6 553 m², 11 euros le m² de terrain et 4 euros le m² de préjudice subi par les propriétaires, succession Ouviaère née Dossot Huguette, soit 15 euros le m².

Il décide de procéder à l'acquisition globale de la parcelle étant entendu que le règlement du montant total fera l'objet d'un versement de moitié en 2014 et le solde en 2015 après vote du budget primitif.

Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 2)

Abstentions : Monsieur Alain Amat et pouvoir de Madame Catherine Couchot.

CREATION EMPLOI ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'Adjoint Territorial d'Animation de 1ère classe.

Il propose au conseil municipal de procéder à la création de l'emploi correspondant afin de nommer l'agent concerné à ce poste.

Le conseil municipal décide de créer un emploi d'Adjoint Territorial d'animation de 1ère classe à temps complet à compter du 1er septembre 2014.

Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 2)

Abstentions : Monsieur Alain Amat et pouvoir de Madame Catherine Couchot.

DROIT DE PLACE

-Commerces alimentaires-

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par délibération en date du 29 juillet 2013, il a été décidé de fixer un droit de place de 250 euros par an, payable semestriellement, pour le stationnement du commerce ambulants « Wakoo Pizza », le mercredi, sur le parking de la Bibliothèque.

Il a accepté depuis, un droit de place à un commerce de vente de fruits et légumes, le samedi matin aux mêmes conditions et un droit de place à un commerce de crêperie ambulante le vendredi soir, sur le parking de la Bibliothèque, redevance annuelle communicable ultérieurement.

Le conseil municipal décide de fixer la redevance annuelle de droit de place pour les commerces alimentaires qui s'installent de façon hebdomadaire à 250 euros, payable semestriellement. Il entérine le montant de la redevance.

Résultat du vote : A l'unanimité.

TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES

Le conseil municipal décide de réviser les tarifs de location de salles communales comme suit :

SALLE DES FÊTES

HABITANTS DE BUCHÈRES

<u>PRESTATION</u>	<u>TARIF ACTUEL 2013</u>	<u>NOUVELLE PROPOSITION 2014</u>
WEEK-END	Été: 410 € Hiver: 430 €	Été: 420 € Hiver: 450 €
JOURNÉE	Été: 320 € Hiver: 340 €	Été: 330 € Hiver: 350 €
SUPPLÉMENT WEEK-END (vendredi après-midi)	Été: 90 € Hiver: 100 €	Été: 90 € Hiver: 100 €
1/2 JOURNÉE (Assemblée Générale etc...)	Été: 110 € Hiver: 120 €	Été: 110 € Hiver: 120 €
REPAS A BUT LUCRATIF	-	WEEK-END: Été: 1 000 € Hiver: 1 200 €
ASSOCIATIONS BUCHERES 1ère location	Gratuit ou Salle des Vigneux	Gratuit ou Salle des Vigneux
ASSOCIATIONS BUCHERES 2ème location	Été: 200 € Hiver: 220 €	Été: 200 € Hiver: 220 €
ASSOCIATIONS BUCHERES 3ème location et plus	Été: 410 € Hiver: 430 €	Été: 420 € Hiver: 450 €

Tarif été : avril - septembre / Tarif hiver : octobre - mars

HABITANTS EXTÉRIEUR A BUCHERES

<u>PRESTATION</u>	<u>TARIF ACTUEL 2013</u>	<u>NOUVELLE PROPOSITION 2014</u>
WEEK-END	Été: 700 € Hiver: 740 €	Été: 710 € Hiver: 750 €
JOURNÉE	Été: 450 € Hiver: 500 €	Été: 450 € Hiver: 500 €
SUPPLÉMENT WEEK-END (Vendredi après-midi)	Été: 100 € Hiver: 110 €	Été: 110 € Hiver: 120 €
1/2 JOURNÉE (Assemblée Générale etc...)	Été: 150 € Hiver: 170 €	Été: 150 € Hiver: 170 €
REPAS A BUT LUCRATIF	-	WEEK-END: Été: 1 000 € Hiver: 1 200 €
ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	Plein tarif commune	Plein tarif commune

Tarif été : avril - septembre / Tarif hiver : octobre - mars

SALLE DES VIGNEUX

HABITANTS DE BUCHERES - EXCLUSIVEMENT

<u>PRESTATION</u>	<u>TARIF ACTUEL 2013</u>	<u>NOUVELLE PROPOSITION 2014</u>
WEEK-END	Été: 170 € Hiver: 180 €	Été: 170 € Hiver: 180 €
JOURNÉE	Été: 130 € Hiver: 140 €	Été: 130 € Hiver: 140 €
SUPPLÉMENT WEEK-END (Vendredi après-midi)	-	Été: 60 € Hiver: 70 €
REPAS A BUT LUCRATIF	-	WEEK-END: Été: 500 € Hiver: 600 €
ASSOCIATIONS BUCHERES 1ère location	Gratuit ou Salle des Fêtes	Gratuit ou Salle des Fêtes
ASSOCIATIONS BUCHERES 2ème location	Été: 85 € Hiver: 95 €	Été: 85 € Hiver: 95 €
ASSOCIATIONS BUCHERES 3ème location et plus	Été: 170 € Hiver: 180 €	Été: 170 € Hiver: 180 €

Tarif été : avril - septembre / Tarif hiver : octobre - mars

Il décide de fixer le montant de la caution identique au tarif de location et précise que ces nouveaux tarifs s'appliqueront pour toutes les réservations effectuées après la date de publication de la présente réunion. Les anciens tarifs continueront à s'appliquer pour les réservations faites antérieurement.

Résultat du vote : A l'unanimité.

TARIFS ACTIVITES D'ETE ALSH / CLUB ADO

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et du club Ados pour les vacances scolaires d'été comme suit :

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

<u>ACTIVITÉS</u>	<u>COÛT DE L'ACTIVITÉ</u>	<u>TARIF FAMILLE</u>
NUIT DE «DODO» au centre	7 € / PERSONNE	3.50 € / PERSONNE
SOIRÉE (AFTER)/7/12 ANS	8 € / PERSONNE	4 € / PERSONNE

CLUB ADOS

<u>PRESTATAIRE</u> <u>Lieu</u>	<u>ACTIVITÉS</u>	<u>TARIF PRESTATAIRE</u>	<u>TARIF FAMILLE</u>
NIGLOLAND Dolancourt	PARC ACTIVITÉS PLEIN AIR	21 € / personne	15 € / personne
DB KARTING - Saint Lyé	KARTING en extérieur	28 € / personne 3 sessions/personne	14 € / personne 3 sessions/personne
LASER GAME EVOLUTION Troyes	LASER GAME	6 € /personne/partie	3 € /personne/partie
WALIGATOR Maizières les Metz (57)	PARC D'ATTRACTION	19 € / personne	13 € / personne
JUDO CLUB SANCEEN Saint Julien les Villas	SPORT CHANBARA	8.44 € / personne 4 heures / 16 jeunes	4 € / personne
ONGLE CHIC - Buchères	ATELIER BEAUTÉ	14 € / personne 3 heures / 12 jeunes	7 € / personne
TITAX CAPITAINE Mesnil Saint Père	PÉDALO	4 € / personne 20 €/1h30 pédalo 5 pers	4 € / personne
KOEZIO Lieuxaint (77)	PARC AVENTURE - Épreuves collectives 5 mondes à traverser	14 € / personne 2h30	9 € /personne
GROTTE CHAMP RETARD Coutarnoux(89)	PARCOURS aventure sur rocher et escalade	18 € / personne	11 € / personne
YOLE AU CNHS Lusigny sur Barse	YOLE	12 € / personne	6 € / personne
ZOO AMNEVILLE Amnéville (57)	ZOO	33 € / personne	20 € / personne
DIAMANT ROUGE Verrières	SOIRÉE DANSANTE Une boisson sans alcool	5 € / personne	2.50 / personne
ATF DIDIER WEBER	PARCOURS sportif / mise en situation	4 € / personne	2 € / personne
MAISON DU CANOË Saint Julien les Villas	BIVOUAC CANOË KAYAK	63.20 € / personne 24 jeunes, 3 jours, 2 nuits	35 € / personne
VILLE DE PROVINS Provins (77)	RAID SPORTIF	12 € / personne 2 jours, 1 nuit	6 € / personne

Résultat du vote : A l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt juin, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 13 juin 2014 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe Julliard, Maire Adjoint.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Philippe Julliard, 1er Adjoint, Philippe Gundall, 2ème Adjoint, Chantal Bouchot, 3ème Adjoint, Danielle Berthier, 4ème Adjoint, Bernard Savourat, Isabelle Edouard, Béatrice Kotnik, Agnès Malherbe.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Daniel Lebeau à Monsieur Philippe Julliard
Monsieur Benoît Jorry à Monsieur Bernard Savourat
Monsieur Philippe Faivre à Monsieur Philippe Gundall
Madame Anne-Lise Cuny à Madame Chantal Bouchot

Absents non excusés : Monsieur Jack Toutée, Madame Catherine Couchot et Monsieur Alain Amat.

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire Adjoint déclare la séance ouverte. Madame Chantal Bouchot est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Il est procédé à l'élection des grands électeurs qui participeront aux élections Sénatoriales du 28 septembre prochain, soit trois titulaires et trois suppléants avec parité obligatoire et liste complète.

Les candidatures sont celles de :

- Titulaires :

Monsieur JULLIARD Philippe
Madame BERTHIER Danielle
Monsieur AMAT Alain

- Suppléants :

Madame BOUCHOT Chantal
Monsieur LEBEAU Daniel
Madame EDOUARD Isabelle

Monsieur le Maire souhaitait laisser une place aux membres de l'opposition, c'est pourquoi Monsieur Alain Amat est candidat nommé.

Il lui appartiendra s'il est élu, d'adresser, le cas échéant, sa démission à Monsieur le Préfet de l'Aube et d'en informer Monsieur le Maire. Il dispose pour cela d'un délai de 24 heures.

Monsieur le Maire Adjoint indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil les plus âgés et les deux membres les plus jeunes présents. Il s'agit de Monsieur Bernard Savourat, Madame Danielle Berthier, Madame Béatrice Kotnik, et Madame Agnès Malherbe.

Il est procédé au vote à bulletin secret. La liste complète est élue à la majorité par 11 voix pour et une voix contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt trois juillet, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 16 juillet 2014 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Daniel Lebeau, Maire, Philippe Julliard, 1er Adjoint, Chantal Bouchot, 3ème Adjoint, Danielle Berthier, 4ème Adjoint, Bernard Savourat, Benoît Jorry, Philippe Faivre, Isabelle Edouard, Béatrice Kotnik, Agnès Malherbe, Anne-Lise Cuny, Jack Toutée, Catherine Couchot, Alain Amat.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Philippe Gundall à Monsieur Daniel Lebeau.

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire déclare la séance ouverte. Madame Anne-Lise Cuny est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à la majorité (pour : 12 / contre : 3 / abstention : 0)
Contre : Madame Catherine Couchot et Messieurs Jack Toutée et Alain Amat étant précisé que ces derniers étaient absents lors de cette séance.

Monsieur Alain Amat tient à préciser qu'il ne comprend pas son élection, en son absence, non excusé quand au poste de délégué du conseil municipal en vue de l'élection des Sénateurs sachant qu'il avait précisé lors du conseil municipal du 05 juin 2014 qu'aucun membre de l'opposition ne souhaitait se porter candidat pour ces élections.

Il ajoute qu'il a été prévenu tardivement et qu'il n'a pas pu se désister dans les temps qui lui étaient impartis.

Monsieur Philippe Julliard répond qu'il a suivi la procédure et les délais concernant la notification à Monsieur Alain Amat de son élection qui permet de voter pour une personne absente.

Cependant Monsieur Daniel Lebeau ajoute qu'il peut demander à un suppléant de se rendre aux élections en ses lieux et place.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation, complété par le point suivant :

Point ajouté :

-Tarification repas 14 juillet

L'ordre du jour présenté par le Maire est adopté à la majorité des membres présents ou ayant donné procuration (pour : 12 / contre : 3 / abstentions : 0).

Contre : Madame Catherine Couchot et Messieurs Jack Toutée et Alain Amat.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe Faivre qui informe le conseil municipal que des travaux de basse tension (électricité alimentant les habitations) devront être réalisés jusqu'en septembre/octobre 2014. Il s'agit de remplacer 3000 mètres de câbles qui comportent actuellement 5 fils par un câble torsadés et un câble pour l'éclairage public.

Certains poteaux vont également être remplacés ce qui permettra d'obtenir un réseau correct.

Durant ces travaux une coupure de 15 minutes sera prévue avec information aux habitants concernés.

Une étude sur l'éclairage public est en cours et un audit pour fiabilisation de 16 armoires, ce qui permettra de réduire la facture de consommation.

Le Plan de Sauvegarde Communal est en cours de mise à jour. Il sera voté à un prochain conseil municipal et pourrait être à disposition des administrés en septembre prochain.

- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe Julliard afin d'exposer le rapport annuel du SDE-DA (Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Exercice 2013 -.

2013 est marqué par une baisse des déchets ménagers résiduels de 900 tonnes. En parallèle, les recettes augmentent grâce à un tri plus important et également un prix de vente des matières valorisées supérieures.

Si les dépenses de traitement pour les emballages et papiers s'élèvent à 1 814 000 euros, leur valorisation rapporte plus de 5 000 000 euros.

Depuis 8 ans le SDEDA gère l'intégralité des flux principalement dans le cadre de ses propres marchés.

En 5 ans les ordures ménagères ont diminué de 7 % (12 % entre 2006 et 2013).

Sur 5 ans, la valorisation des emballages est en progression contrairement à celle des papiers. En 2012 et 2013, on note une augmentation en déchets verts de 700 tonnes qui peuvent s'expliquer notamment par les conditions météorologiques.

Les quantités de papiers diminuent progressivement. Une des explications possibles est le développement de l'utilisation des autocollants « stop pub » (en action de prévention).

Le présent rapport reste à disposition au secrétariat de mairie pour toute consultation.

La commune est bien située au niveau du traitement des déchets, malgré quelques problèmes de tri sélectif.

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a écrit au premier Ministre concernant le versement du Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles en notre faveur.

Le Ministre de l'intérieur a répondu qu'il a bien pris note de sa requête et a demandé à ses services d'établir un état du dossier.

Le versement n'est toujours pas intervenu, à ce jour.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a transmis un dossier pour le versement de l'aide pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la période 2014/2015.

L'agence de service de paiement lui a répondu que, sous réserve des conditions d'éligibilité le versement de l'acompte interviendra au cours du 4ème trimestre 2014 et le solde au cours du 1er trimestre 2015.

A l'heure actuelle, il est attendu aux écoles d'ici la fin de l'année 159 élèves allant jusqu'à 166 élèves inclus les non sédentaires et principalement en maternelle.

Selon les nouveaux horaires imposés par la loi, soit les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 15 soit le mercredi de 09 h 00 à 12 h 00, nous sommes obligés d'engager deux personnes.

Les instituteurs n'ayant pas décidé des plages horaires pour les études surveillées avant la fin de l'année scolaire 2013/2014, il sera malgré tout établi un planning avec les activités extra scolaires, prisent en charge par la commune, de 16 h 15 à 17 h 00.

Divers projets sont en cours dont de la lecture avec la bibliothèque de la commune, sachant que ces activités ne sont pas obligatoires.

Une réunion du personnel concerné ainsi que le service entretien est envisagée le mercredi

30 juillet prochain à 18 h 00 pour la réorganisation des horaires de chacun.

Une forte demande d'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement le mercredi après-midi nécessiterait le besoin de restauration scolaire le mercredi et par conséquent, de personnel supplémentaire.

- Un projet de crèche entreprise musicale « Cap enfant » est en réflexion avec le concours du Conseil Général, Concerto Développement et Petit Bateau qui pourrait se situer sur le terrain en pointe à l'entrée du Parc logistique.

Si le projet voit le jour sans que cela ne nuise aux assistantes maternelles, la mairie prendra à sa charge cinq berceaux.

CREATION DE POSTE

– Contrat Unique d’Insertion / Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi –

Compte tenu qu’un agent est admis en retraite au 01 août 2014 et que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaire prochaine demande du personnel supplémentaire pour les activités de 16 h 15 à 17 h 00, un Contrat Unique d’Insertion – Contrat d’Accompagnement dans l’emploi subventionné à 90 % renouvelable un an est créé, à compter du 1er juillet 2014, dans le cadre du dispositif de contrat d’accompagnement dans l’emploi.

Le conseil municipal décide de créer un poste d’Agent polyvalent de restauration scolaire, entretien des locaux et d’activités scolaires pour une durée de travail fixée à 26 heures hebdomadaires et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre l’ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 3)

Abstentions : Madame Catherine Couchot et Messieurs Jack Toutée et Alain Amat.

RESTAURATION SCOLAIRE –Avenant au marché–

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement arrive à échéance au 26 octobre 2014.

Compte tenu que l’APEI ESAT LE TERTRE donne entière satisfaction aux enfants, aux parents et aux membres du personnel, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conclure un avenant au marché pour son renouvellement d’une année.

Monsieur Alain Amat tient à ce que la procédure de marché public soit mise en place même si de nombreux dossiers sont en cours.

Le conseil municipal décide le renouvellement, pour une période d’un an, à compter du 27 octobre 2014, du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement, conclu entre l’APEI ESAT LE TERTRE et la commune de Buchères.

Il autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant correspondant, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2014.

La tarification aux familles fera l’objet d’une délibération lors d’un prochain conseil municipal.

Madame Béatrice Kotnik ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : A la majorité (pour : 11 / contre : 3 / abstentions : 0)

Contre : Madame Catherine Couchot et Messieurs Jack Toutée et Alain Amat.

AFFIRMATION DE SOUTIEN AU CONSEIL GÉNÉRAL ET A SON MAINTIEN DANS L’ORGANISATION TERRITORIALE

- Considérant le discours du Président de la République lors de la clôture des États généraux de la démocratie territoriale en octobre 2012 favorable aux conseils généraux,

- Considérant les propos du Président de la République lors de ses vœux aux Corrégiens le 18 janvier 2014, favorable aux conseils généraux,

- Considérant le discours de politique générale du Premier Ministre, Manuel Valls du 08 avril 2014 proposant d’engager le débat sur l’avenir des conseils départementaux et leur suppression à l’horizon 2021,

- Considérant la Constitution du 04 octobre 1958 créant un titre spécifique consacré aux collectivités territoriales,

- Considérant les lois de décentralisation :

- La loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, renforçant la décentralisation, la déconcentration et la coopération locale ;
- La loi du 04 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) ;
- La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite « loi Chevènement » ;
- La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 ;
- Considérant l'objectif général de la réforme qui vise à anéantir le niveau de proximité et concentre les pouvoirs et moyens, il n'est pas question d'une modernisation, c'est un retour au passé ;
- Considérant que l'ensemble des éléments portés à la connaissance des élus ne répond pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et de péréquation ;
- Considérant que parallèlement à la décision de supprimer les conseils généraux, la volonté est clairement de dissoudre les communes dans l'intercommunalité par la raréfaction des ressources, par des mesures indirectes ou obligatoires comme de nouveaux transferts obligatoires de compétences ;
- Considérant que l'interlocuteur naturel des communes rurales est le Département et qu'il joue un rôle de proximité essentiel de cohésion territoriale entre habitants des villes et des campagnes ;
- Considérant que si le département était supprimé, les conséquences seront immédiates et dramatiques sur l'aide sociale, les subventions versées au monde associatif, sur les investissements sur les routes, les collèges, les projets d'aménagement et que les décisions seraient prises à des centaines de kilomètres avec pour conséquence de donner la priorité aux projets les plus importants liés aux métropoles ;
- Considérant que quel que soit le niveau qui se verrait imposer la compétence, l'État ne l'aiderait pas financièrement ;
- Considérant les conséquences sociales sur les agents publics transférés d'une administration à l'autre et parfois obligés de quitter leurs communes seraient majeures et coûteuses ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal RÉAFFIRME :

- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
- Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
- Le rôle essentiel du Conseil général de l'Aube en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;
- Son souhait que l'État concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
- Dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;
- S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;
- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche ;

La délibération sera transmise à l'association des Maires Ruraux de France, au Préfet, aux parlementaires du Département, au Conseil Général, à la presse locale et au Grand Troyes.

Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 3 / abstentions : 0)

Contre : Madame Catherine Couchot et Messieurs Jack Toutée et Alain Amat.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que vu l'effectif annoncé, il est possible que l'Inspection Académique décide l'ouverture d'une classe à l'école maternelle en 2014 voire 2015.

Afin de restituer l'ensemble des locaux à l'école maternelle et donc leur fournir un vrai dortoir dans le même espace, un bâtiment modulaire est envisagé d'être installé pour accueillir deux salles de classe primaire et une salle informatique.

Celui-ci permettrait la suppression du bungalow, faisant office de dortoir, et un gain de 800 euros par mois pour la section de Fonctionnement et apporterait une solution pour les 6/10 ans à venir pour répondre à une urgence.

Un emprunt sera nécessaire pour lancer la réflexion avec un architecte et les entreprises pour aménager cet espace, sachant que plusieurs emprunts en cours arrivent à échéance :

- Prêt relais inondation : 28.11.2014
- Travaux de voirie RD 444 : 26.01.2015
- Acquisitions foncières : 15.07.2015.

Une demande de subvention sera effectuée auprès de l'État, du Département et du Grand Troyes.

Le conseil municipal charge le Maire de prospecter auprès d'organismes financiers afin d'obtenir des propositions de financement pour un montant de 250 000 euros en vue de l'amélioration voire extension du groupe scolaire existant.

Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 1 / abstentions : 2)

Contre : Monsieur Alain Amat.

Abstentions : Madame Catherine Couchot et Monsieur Jack Toutée.

TARIFICATION REPAS 14 JUILLET 2014

Suite à la demande du Trésorier municipal, qui souhaite une nouvelle délibération de la tarification des repas du 14 juillet 2014, le conseil municipal entérine les tarifs pour le repas du 14 juillet 2014 :

Buchérois :

- Adultes: 5 €
- Enfants de moins de 12 ans : 2.5 €
- Enfants de moins de 6 ans: gratuit

Extérieurs :

- Adultes: 15 €
- Enfants de moins de 12 ans : 7.5 €
- Enfants de moins de 6 ans: gratuit

Résultat du vote : A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

VALORISATION DE LA VALLÉE DES VIENNES: LE GRAND TROYES RÉALISE UN INVENTAIRE DES CHAUVES-SOURIS

Dans le cadre de ses compétences en matières de Développement durable et de son programme de valorisation patrimoniale de la Vallée des Viennes, le Grand Troyes réalise cet été un inventaire des chiroptères (chauves-souris) présents naturellement sur le site, principalement dans les bois de l'île Germaine.

L'objectif du projet est de disposer d'un plan de gestion des espaces forestiers au bord des Viennes, afin de préserver et favoriser les populations de chauves-souris.

Appuyé par un bureau d'études local, le Grand Troyes réalise la première phase depuis début juillet, qui consiste en deux sorties diurnes afin de définir les sites les plus propices à la gestation et à la mise bas. Celle-ci sera suivie, durant l'été, de cinq nuits d'écoutes pour préciser l'activité des individus.

Les chauves-souris, espèce protégée, sont un bon indicateur de la qualité des écosystèmes et participent à la préservation du «poumon vert» de l'agglomération qu'est la Vallée des Viennes.

RÉOUVERTURE DE LA PATINOIRE DES 3 SEINE

La patinoire des 3 Seine a rouvert ses portes au public depuis le 12 Août 2014 à 10h00, après 3 semaines de fermeture pour travaux d'optimisation du système de froid, afin d'améliorer la qualité et la tenue de la glace.

Les travaux réalisés par le Grand Troyes en collaboration avec Equalia, délégataire en charge de l'équipement, ont consisté en l'ouverture complète du tapis glacier.

Cette dernière a permis notamment l'ajout et la réparation de nattes, le remplacement des isolants sur 100 mètres linéaires et le renouvellement de 710 mètres de plinthes.

Des améliorations esthétiques ont également été réalisées (peinture blanche sous la glace et tracé des lignes de hockey) pour le confort des usagers.

L'ensemble de ces aménagements permet à l'équipement d'être encore plus performant, tant pour le grand public que pour les clubs sportifs, et d'offrir une ouverture toute l'année et en toute saison.

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ 2014

Le Grand Troyes participe à la 13ème édition de la **Semaine Européenne de la Mobilité**, autour de thématique: **les déplacements et la jeunesse**.

Les habitants de l'agglomération pourront profiter de nombreuses animations dont: un nouveau parcours jogger, des randonnées pédestres, cyclistes à la découverte du patrimoine naturel local, une exposition, etc.

A noter également la journée du **Transport Public**, permettant de se déplacer le **Samedi 20 Septembre** sur les réseaux TCAT et TER, pour 1€ seulement, elle aura lieu le samedi des Journées Européennes du Patrimoine.

Le programme détaillé de toutes les animations, organisées par le Grand Troyes et ses communes membres, sera disponible début août sur www.grand-troyes.fr et fin août à l'accueil des mairies.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 2014

Rendez-vous était donné à tous les habitants, Lundi 14 Juillet, pour la traditionnelle cérémonie commémorative.

Cette cérémonie fut l'occasion pour Monsieur le Maire de faire un rappel historique de la fête nationale. Après son allocution, Monsieur Lebeau et le chef de corps des sapeurs-pompiers du centre de première intervention de Buchères, ont eu l'honneur de remettre la médaille de bronze de l'Union départementale à Monsieur Patrick Chaput pour ses 15 ans d'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire.

A l'issue de cette distinction, Monsieur le Maire a déposé une gerbe au nom de la commune, au pied du monument aux morts.

Ensuite était venu le temps des festivités, où près de 200 personnes ont participé à un convivial repas dans la salle polyvalente.

Dans l'après midi, à partir de 15h30, un concours de pétanque était organisé par l'amicale des sapeurs pompiers de Buchères sur le boulodrome de la salle Roland Thépenier, ainsi que divers jeux où tous les habitants ont pu se distraire.

A 22h30, la retraite aux flambeaux a été un véritable succès suivi par le magnifique feu d'artifice sur le stade de la commune.



Les licenciés du TROYES AUBE JUDO récompensés

Dimanche 22 juin à Buchères



Dimanche 22 juin avait lieu la fête du club du TROYES AUBE JUDO. Cette année, c'est à la salle des fêtes de Buchères que les adhérents de l'association se sont retrouvés sur les tatamis (330 licenciés comptabilisés cette année au sein du club).

Au programme, des séances de judo ont été encadrées par les deux professeurs, Kévin Batista et Caroline DENIZOT toute la matinée. Le midi, les parents et les enfants ont pu se retrouver à l'extérieur pour un barbecue organisé par le club. C'est à partir de 14h30 que les activités ont repris. Des démonstrations de remise

en forme et de judo ont été montrées par les plus grands pour le plus grand bonheur des enfants. Enfin, pour récompenser tous les licenciés pour leur investissement et leur travail au sein du club des nouvelles ceintures et des récompenses ont été remises à tous et aux compétiteurs pour leurs résultats en compétition.

Pour finir la journée, un pot a été offert pour ainsi clôturer cette belle saison sportive.

Toute l'équipe du TROYES AUBE JUDO invite tous ses adhérents à se retrouver à la rentrée, à partir du mardi 2 septembre 2014.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le club au 03.51.59.49.61 ou par mail troyesaubejudo@sfr.fr . www.troyesaubejudo.fr

BUCHERES FÊTE L'ÉTÉ EN MUSIQUE

L'Association organisatrice PhiMaDelphie en collaboration avec la commune a offert aux spectateurs, le 28 juin dernier, un divertissement très varié aussi bien en couleurs qu'en sonorités.

En effet différentes Associations se sont succédées danse folk, danse orientale, twirling bâton, break dance, techno..... Sans oublier la danse Country activité qui a clôturé cette journée par un bal. Des ateliers de découverte «des arts et métiers» ont également participé à cet événement afin d'enrichir ce moment de partage et de convivialité.



**RANONNÉE
PÉDESTRE A
BUCHÈRES.
VENEZ NOMBREUX!**

RANONNÉE PEDESTRE
organisée par la Commission Sports et Associations de Buchères

**DIMANCHE
7
SEPTEMBRE
2014**

**2 PARCOURS
7 KM - 10.5 KM**

DEPART 9H30

**INSCRIPTIONS AU STADE DE
BUCHÈRES A PARTIR DE 9H00**

**GRATUIT
OUVERT A TOUS**

Apéritif à partager à l'issue de la randonnée

DÉPART EN RETRAITE



C'est avec beaucoup d'émotion que les enfants du groupe scolaire «les trois plumes» ont souhaité, une bonne retraite à Arlette, leur mamie de «coeur».

Arlette, cantinière à Buchères depuis 2012, a su s'occuper de nos bambins avec beaucoup de patience, d'amour, de tendresse et d'écoute.

La Municipalité, tes collègues et les enfants te souhaitent une TRÈS BONNE RETRAITE.

FÊTE DE FIN DE CENTRE



Des vacances sur le thème des dinosaures et une fête de fin de centre chantée en chœur par les enfants heureux de leur mois d'été passé avec des activités diverses et variées.

MERCI encore, aux enfants qui par leur bonne humeur et leur grande joie de vivre, nous émerveillent chaque fin de centre.